



**Val-d'Or**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENTS 2022-30, 2022-31, 2022-32, 2022-33, 2022-34 et 2022-35**

**AVIS** est donné que le conseil municipal de Val-d'Or a adopté les règlements suivants :

- Lors de sa séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022 :
  - **2022-30** : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement l'usage 6442 – *Service de débosselage et de peinture de véhicules lourds* à l'intérieur de la zone 435-Cb (secteur de la route de Saint-Philippe).
  - **2022-31** : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement l'usage 6644 – *Service de forage de puits d'eau* à l'intérieur de la zone 307-HRR (secteur du chemin Sullivan).
  - **2022-32** : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'agrandir la zone 354-Ha à même la zone 357-Ha adjacente (secteur du sentier des Fougères et du chemin du Lac-Blouin).
  - **2022-33** : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'agrandir la zone 863-Ca à même la zone 862-Ca adjacente (secteur de l'avenue Perrault).
- Lors de sa séance ordinaire tenue le 19 décembre 2022 :
  - **2022-34** : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'agrandir les zones 362-Cb et 371-Hb à même la zone 366-Hb adjacente (secteur de la rue Gareau et du chemin Sullivan).
  - **2022-35** : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement l'usage 4926 – *Service de messagers* à l'intérieur de la zone 435-Cb (secteur de la route de Saint-Philippe).

Lors de sa séance tenue le 18 janvier 2023, le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a examiné ces règlements et les a approuvés et déclarés conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a délivré l'avis de conformité à l'égard de chacun de ces règlements le 23 janvier 2023.

Il peut être pris communication de ces règlements au Service du greffe de l'hôtel de ville, 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 23 janvier 2023, conformément à la loi.

**DONNÉ à Val-d'Or**, le 8 février 2023.

**Me ANNIE LAFOND, notaire**  
**Greffière**